



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 JANVIER 2013
à 18 H 00**

- ⇒ **Convocation en date du** : 4 janvier 2013
⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, Maire

Monsieur Jean-Paul LOUIS est désigné secrétaire de séance

Présents :

M. VINCHELIN – Mme LAMBERT- M. GAUL – Mme KADOK - M. LOUIS - M. WILLER - Mme GRAFF – M. THIL - Melle HUSSON - M. MUCKENSTURM - M. SCHNEIDER – Mme GILAIN - Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT (arrivée à 18 h 10)- M. BRAND - M. BERNARD – Mme FOOS - M. GOSSE - Mme GEORGES M. COURRIER - M. MAUJEAN - Mme FRECHIN

Excusés:

Mme VILLA	(pouvoir à M. VINCHELIN)
M. COLIN	(pouvoir à M. GAUL)
M. RAOULT	(pouvoir à M. MUCKENSTURM)
Mme MOUREAUX	(pouvoir Mme GRAFF)
Mme LERE	(pouvoir à Mme NICOLAU)
M. VERPAUX	(pouvoir à M. LOUIS)
Mme BESOZZI	

En ouverture de séance, Jean-Paul VINCHELIN transmet ses vœux de bonheur et santé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Il excuse les absences de Marc COLIN et Annie VILLA pour raison de santé et leur souhaite un prompt rétablissement.

✓ *Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité*

✓ **Informations de Jean-Paul VINCHELIN**

♦ Sur la table se trouve un document d'information concernant la refonte du site internet de la ville actuellement piloté par François BRAND et l'équipe de communication. Ce site sera mis en ligne fin janvier.

♦ Il rappelle également le bon travail de l'équipe de communication et de Fanny PATRIS pour l'élaboration du bulletin municipal et de la carte de vœux.

Guy BERNARD souhaiterait savoir le coût de ces 2 opérations.

Jean-Paul VINCHELIN répond que les chiffres lui seront transmis ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal.

- ♦ Il indique que l'I.N.S.E.E. nous a fait parvenir les derniers comptages de population : Neuves-Maisons compte désormais 7258 habitants au 01/01/2010 et est toujours en progression.
- ♦ Il rappelle l'hommage qui lui a été rendu pour ces 30 années de carrière politique avec la présence de : Annie VILLA, Dominique POTIER, Michel DINET et Jacques CHEREQUE.
- ♦ Il informe de la victoire de l'A.L.N.M. contre M. FENOT, dans le cadre d'un contentieux pour nuisances sonores.

Délibération n° 01/2013

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Rapporteurs : Jean-Paul VINCHELIN /Pascal SCHNEIDER

Jean-Paul VINCHELIN rappelle tout d'abord que le document joint a été observé en Pôle, puis en Bureau Municipal. Il s'agit là d'une mise en perspective du Budget Primitif qui sera voté en février 2013.

Pascal SCHNEIDER rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote et que sa présentation se décomposera en 3 temps :

- Contexte national
- Politique de l'Etat et loi de finances 2013
- Chiffres locaux et projets 2013

Il rappelle que le D.O.B. a pour objectif de débattre et d'informer des grandes orientations 2013, au regard des données économiques locales, régionales, nationales et internationales. Cette présentation ne donnera lieu qu'à une délibération sans vote.

CONTEXTE NATIONAL

➤ L'économie nationale

Un P.I.B. à faible croissance sur 2012 : 0,1 % après un 1^{er} semestre totalement atone.

une prévision estimée à 0,4 % pour 2013 qui sera due à une reprise de l'investissement d'entreprise et une augmentation de la consommation des ménages.

Un repli de l'inflation qui se confirme depuis 2011 avec un taux de 1,7 % pour 2013 après des taux de 2,1 % successivement pour 2011 et 2012.

Une consommation privée en légère hausse de + 0,3 % en 2013 après une année 2012 en complète stagnation. Une légère progression 2012 due à une réduction du taux d'épargne qui profiterait à la consommation. Une reprise de la consommation qui reste liée bien entendu au marché de l'emploi.

Un investissement productif en léger accroissement + 0,7 % consécutivement à une année 2012 à + 0,1 %. Bien entendu, cette reprise restera dépendante de la reprise du marché extérieur notamment.

Quelques mots sur le resserrement budgétaire engagé par l'état.

➤ **La loi de finances 2013** prévoit donc un effort budgétaire de 30 milliards qui reposera sur 3 axes :

En recettes :

10 milliards d'impôts sur les entreprises

10 milliards d'impôts sur les ménages

et

10 milliards d'économies sur le budget :

→ fonctionnement des ministères

→ la défense

→ quelques investissements

→ les collectivités locales ...

➤ **La dépense publique** (toutes entités et collectivités publiques confondues)

→ serait stabilisée en valeur

→ avec une dette de l'assurance maladie contenue à 2,7 %

→ avec un gel des contributions de l'Etat aux administrations locales.

Donc une dette publique qui progresse légèrement : + 0,5 % et une dette publique dans le P.I.B. qui après une stabilité en 2012 et 2013 devraient décroître

➤ **Le déficit public**

Rappel : déficit public, c'est le résultat de l'exercice (Recettes – Dépenses).

Objectif 2012 fixé à 4,5 % du P.I.B.

(2011 : = 5,2 %)

Pour 2013, le déficit serait à ramener à 3 %

→ Conséquence d'une maîtrise des dépenses publiques et l'acquisition de recettes supplémentaires.

➤ **la dette publique**

Rappel : somme des déficits annuels cumulés

86 % du P.I.B. en 2011

89,9 % du P.I.B. en 2012

91,3 % du P.I.B. en 2013 prévision

Augmentation mécaniquement justifiée au regard des déficits cumulés expliqués ci-avant.

Pour information : la dette publique locale : 8,3 % du P.I.B. soit 10 % de la dette totale.

HORIZON A 2017

La programmation des finances publiques 2012 à 2017 prévoit une croissance annuelle de 2 % de 2014 à 2017.

♦ la dépense publique devrait être réduite et ramenée à 53,6 % du P.I.B. (en 2017)

♦ un déficit public réduit de 4,2 % de P.I.B. notamment dû aux réductions budget de l'Etat. le déficit de la sécurité sociale passerait d'un solde négatif de 0,5 point du P.I.B. à un excédent de 0,8 %.

Le solde des administrations locales à - 0,1 % du P.I.B. en 2012 atteindrait l'équilibre en 2015.

La dette publique qui devrait décroître pour arriver à 82,9 % du P.I.B. en 2017.

Loi de finances 2013. les grandes lignes pour les collectivités locales :

- ♦ ligne directrice et objective :
Stabilisation de l'enveloppe D.G.F.

La D.G.F. 2012 de 41 milliards est reconduite pour 2013 avec néanmoins une majoration

- des D.G.F. régions de 10 millions
- des D.G.F. départements de 10 millions
- des D.G.F. communes et groupements de 99 millions.

Cette progression de D.G.F. ne couvrira cependant pas les augmentations mécaniques et nécessaires dues notamment à l'augmentation des populations.

➤ *Compensation d'exonération de la fiscalité directe.*

Cette compensation sera limitée en 2013 afin de dégager les 119 millions de D.G.F. supplémentaires.

Cette compensation destinée aux collectivités locales qui était de 1,06% milliard sera donc réduite de 13,6 %.

➤ *Les prélèvements sur recettes (au global)*

L'enveloppe globalement sera stabilisée avec un F.C.T.V.A. en augmentation de 120 millions.

➤ *D.G.F. : mode de calcul*

Afin de compenser les évolutions mécaniques du calcul (évolution de la population, périmètre de l'intercommunalité) et, afin de respecter l'enveloppe maintenue et décidée, il a fallu revisiter le mode de calcul.

- les critères habitant et superficie : maintenus
- l'écêtement du complément de garantie de la dotation forfaitaire sera élargi à un plus grand nombre de communes.

➤ *Augmentation des dotations de péréquations*

- dotation solidarité urbaine et cohésion sociale : + 120 millions
- dotation solidarité rurale : + 78 millions

Ces augmentations sont deux fois supérieures à celles de 2012.

Instauration d'une nouvelle compensation lorsque qu'une commune perdra des habitants et tombera sous le seuil qui lui faisait bénéficier de la dotation solidarité urbaine et de cohésion sociale.

20 millions seront affectés aux dotations de péréquations départementales.

le P.L.F 2013 prévoit également que cette dotation nationale de péréquation ne saurait être inférieur à la précédente.

PROJET LOI DE FINANCES

→ Reconduction du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion. D'où une prolongation de la réserve pour tenir compte de la généralisation du R.S.A.
Et une inscription budgétaire du principe pour 2013 à 2015 par anticipation.

➤ ***Simplification des modalités de répartition et d'optimisation de l'utilisation des crédits en matière d'urbanisme.***

L'enveloppe globale reste à 23 millions. Seules les modalités d'attribution afin d'encourager les rénovations et la modernisation des supports changent.

➤ ***Extension à l'éligibilité de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux***

Création d'un mécanisme qui prévoit qu'une commune bénéficiant de cette dotation et nouvellement rattachée à une intercommunalité puisse être compensée.

le P.L.F. fixe désormais un plancher et un plafond à l'enveloppe.

➤ ***Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.***

Un fond de péréquation établit à 150 millions en 2012, puis 360 en 2013, 570 en 2014 et 780 en 2015.

Ce fond de péréquation subira deux modifications en terme de calcul

- 1) sur les modalités de prélèvement
- 2) sur les règles de répartition et d'attribution

1) Intégration dans le calcul

- du revenu moyen/habitant à hauteur de 20 %
- ressources fiscales pour 80 %

2) On abandonne le potentiel fiscal et on parle désormais de coefficient d'intégration fiscale.

Ce point relève des règles de répartition au sein des intercommunalités.

➤ ***Renforcement de la Taxe sur les Logements Vacants.***

La T.L.V. dans les communes de 2000 00 habitants et plus élargie désormais aux zones urbaines de plus de 50 000 habitants.

Rappel : taxe de 12,5 % , la 1^{ère} année puis 25 % pour tout logement vacant depuis 1 an.

➤ ***Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés en zone tendue.***

Instauration d'une majoration de 0 à 3 Euros le m2 sous plusieurs réserves, afin de favoriser la construction de logements en zone à fortes tensions immobilières.

Majorations portées à 5 euros en 2014 et 10 en 2015.

Ces zones tendues seront clairement définies et fixées par décrets. le seuil d'exonération et des abattements au bénéfice des ménages modestes sera relevé de 2% afin de réduire l'impôt sur le revenu de ces mêmes ménages.

➤ ***Une taxe sur les friches commerciales et industrielles afin d'enrayer l'abandon de surfaces pourra être instituée par la collectivité.***

Selon certaines modalités, le taux de taxe sera fixé par la loi et majorable par la collectivité.

Le taux de remboursement du F.C.T.V.A. devait être modifié. L'augmentation prévue de 1,6 % est abrogée et le taux restera fixe à 15,482 %.

➤ ***Révision des valeurs locatives.***

Un processus de révision avait été expérimenté dans 5 départements. Un retard dans la publication oblige la loi des finances à revoir son calendrier .

Le planning sera donc le suivant : 2013 → expérimentation généralisée → 2014 : évaluation → 2015 : application.

➤ **C.N.F.P.T.**

Le taux de cotisation devait passer de 1 % à 0,9 % , les associations d'élus ont souhaité que le taux plafond soit ramené à 1 %.

➤ **Redevances dues par les concessionnaires d'installations hydroélectriques**

Retour du précédent calcul de répartition

33 % au département - 1/6^{ème} aux communes - 50 % à l'état.

PROJETS 2012 NEODOMIENS

♦ Réfection de la rue Pasteur :

Marqué par l'arrivée du circuit de lorraine : 100 000 €

♦ Réfection piste athlétisme et terrain de football datant de 1978 :

Le coût global est de 1 815 000 € dont une nouvelle piste : 630 000 €

La 3^{ème} phase correspondra à la construction de vestiaires modulaires.

♦ Agrandissement de la salle polyvalente :

L'augmentation de la demande restauration scolaire a imposé des travaux pour un montant de 305 000 €

♦ Création de l'Agence du Patrimoine Industriel et Culturel Néodomien

Cette agence a été créée afin de développer les actions touristiques, de loisirs et valoriser et restaurer le patrimoine industriel et naturel et puis de maintenir la mémoire ouvrière.

Quelques comparatifs de 2010 à 2012 chiffres néodomiens

En moyenne , une épargne de gestion supérieure à 1500 000 € sur 3 ans (presque 10 % en terme de résultat) permis par une gestion rigoureuse de toutes les recettes accrues et des dépenses maîtrisées.

Une épargne brute d'un montant de 1 300 000 € et une épargne nette qui libère 750 000 € en moyenne annuelle.

Un autofinancement qui reste important au regard du budget puisque supérieur à 1 000 000 €

A noter que l'autofinancement 2010 est nettement supérieur en raison de recettes 2009 portées sur 2010. Ce qui justifie des chiffres plus faibles en 2011 et 2012.

Grâce à sa forte capacité d'autofinancement, le budget est capable sur cette même ligne budgétaire d'assurer l'emprunt et autofinancer l'investissement.

Evolution des dotations

Forte augmentation de ce chapitre liée à la D.S.R. (Dotation Solidarité Rurale).

Malgré cette augmentation notre niveau de dotation reste en dessous des moyennes d'autres communes de la même strate : moyenne nationale : 200 €/habitant / Neuves-Maisons : 100 €/habitant.

Evolution de la population liée à 2 phénomènes

- augmentation logements

- démographie positive , plus de naissances que de décès population sans doute supérieure en 2012.

Evolution de la fiscalité

Depuis plusieurs exercices il n'y a pas d'augmentation des taux.

Les raisons de ce choix sont :

- une crise qui met à mal les foyers et une saine gestion.
- l'augmentation de la population et l'augmentation des constructions qui génère des ressources nouvelles.

la fiscalité néodomienne reste donc très inférieure au référence nationale et le restera une année de plus puisqu'il vous sera proposé ultérieurement une non augmentation des taux.

Evolution de la dette

La dette par habitant reste réservée et le recours à l'emprunt raisonnable.

Le montant de la dette néodomienne est de 98 €/habitant alors que la moyenne nationale est de 124 € et régionale de 103 €

L'encours de la dette : Neuves-Maisons : 817 € - Nationale : 916 €

LE BUDGET PRINCIPAL ET PROVISoire SUR 2012

♦ Fonctionnement

Le résultat 2012 serait de 565 000 € avec un report de 1 862 947 € soit un résultat global de 2 427 947 €

♦ Investissement

Le résultat 2012 serait de - 1 000 000 €

Soit au global (fonctionnement - investissement)

Un résultat - 435 000 € prévisionnel en 2012 avec un report de 1 862 947 € soit un résultat positif de **1 427 947 €**

Les investissements majeurs 2012

- Parc des sports : 1 200 000 €
- Voirie : 510 000 €
- Ecole : 160 000 €
- Salle polyvalente ; 400 000 €
- Voirie : 880 000 €

au total c'est plus de 75 % des investissements qui seront engagés en 2012.

EVOLUTIONS DES GRANDES LIGNES BUDGETAIRES DE 2010 à 2012

Un budget de fonctionnement quasi linéaire malgré une augmentation de 3 % des charges à caractères générales.

Une augmentation des charges de personnel (012) en raison de remplacement pour longues maladies compensées en 2013.

Les autres charges courantes augmentées par la volonté politique du groupe majorité souhaitant soutenir d'avantage les associations.

Au chapitre des recettes :

le produit fiscal génère une augmentation de + 50 000 €

augmentation des produits de services et domaines (cantines, crèche, C.S.C.)

On peut noter que sur 3 exercices, le fonctionnement a généré plus de 3 725 000 € cumulés d'excédent pour 20 378 000 € de recettes (soit 15 %). Ces mêmes 3 725 000 € générant 2 300 000 € de capacité d'autofinancement cumulé.

LES AXES FORTS POUR 2013

LES PROJETS STRUCTURANTS DE 2013

- LA DEFINITION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE EMILE ZOLA ET DE RESTRUCTURATION DU CENTRE JEAN L'HOTE

La Commune envisage donc la construction avec conservation, du style architectural, de l'école élémentaire « ZOLA » comprenant des espaces dédiés à l'école et des espaces mutualisables d'une surface totale d'environ 1125 m².

Cet équipement sera reconstruit sur le site actuel et comprendrait :

- Des espaces dédiés à l'école (salle de classes, ateliers,...)
- Des espaces mutualisables (BCD, salle plurivalente, sanitaires, préau, locaux techniques, ...)
- Des aménagements extérieurs spécifiques à l'école

En parallèle, il sera réalisé une amélioration fonctionnelle et mise en conformité de l'accessibilité du centre culturel Jean l'Hôte.

L'essentiel des travaux seraient :

- L'ensemble des travaux de mise en conformité de l'accessibilité handicapé (rapport du C.A.L),
- Le remplacement des gradins,
- L'amélioration des prestations offertes dans les loges (sanitaires, douches...),
- La création d'un accès et d'un quai de déchargement au niveau de l'arrière scène,
- La mise en œuvre d'une cuve de récupération des eaux pluviales

Le coût global de cette opération est estimé à un montant de **4 000 000,00 € TTC**. Après de nombreux arbitrages, techniques et financiers, le programme définitif de travaux a été adopté par le comité de pilotage et le Conseil Municipal, souverain sur le sujet, au cours du mois d'octobre 2012.

S'en suivra le recrutement d'une équipe d'architecture chargé de définir le projet dans la technique la plus fine.

- LA REFECTION DU STADE ANDRE COURRIER – phase 3

Les travaux de réfection du parc des sports ont débuté en 2011 par la une première phase consistant à la mise en place d'un terrain de football en gazon synthétique pour un montant de 585.000 € et une seconde pour la réfection de la piste d'athlétisme pour un montant de près de 700.000 €

La troisième phase sera programmée sur 2013 et concerne les trois points suivants :

- La mise en place de vestiaire modulaire
- La reprise de l'air de tir à l'arc

- LE PROGRAMME DE VOIRIE 2013

Comme depuis plusieurs années, un programme de réfection de voirie communale sera entrepris en 2013. L'ensemble de ces travaux pouvant être estimé à 400.000 €

Les voies concernées par ce programme (cité de la Plaine et cité de Messein notamment) seront validées par le Bureau Municipal en début d'année ainsi que la procédure marché pour pouvoir faire exécuter ces travaux au printemps.

Jean- Paul VINCHELIN précise ensuite que le D.O.B. ne présente qu'une vue provisoire de 2012 car les dernières écritures se font actuellement.

Le Budget Primitif s'étalonne toujours entre 11 et 13 millions d'Euros pour 1,4 millions de report.

Guy BERNARD intervient sur 2 points :

- il souhaite que le dossier Zola/Centre Culturel lui soit transmis.
- il souhaiterait que le D.O.B. s'attarde d'avantage sur des problématiques locales notamment en matière de voirie où il désirerait voire des inscriptions budgétaires plus importantes : référence est notamment faite à la rue des Vallieux.

Jean-Paul VINCHELIN répond que, concernant le dossier Zola/Centre Culturel, tout a déjà été transmis, notamment le programme, et que toute l'information sera donnée au Conseil Municipal au fur et à mesure de l'avancement du dossier. La commune est actuellement en cours de recrutement d'un architecte pour la définition des esquisses.

Jean-Paul VINCHELIN répond ensuite sur 4 points : « le D.O.B. est important pour le porte-monnaie de la commune »

♦ il faut être rigoureux sur le fonctionnement : la Cour Régionale des Comptes a validé nos démarches à ce sujet.

♦ il faut respecter le plan d'investissement, 2012 a vu 5 millions d'investissements se réaliser et ce sont environ 2,5 à 2,8 millions d'Euros investis chaque année dont 400 000 € de voirie.

Concernant la rue des Vallieux, elle sera payée par 3 tiers : Neuves-Maisons, Communauté de Communes et Messein dès que les travaux d'assainissement de la Communauté de Communes seront terminés.

♦ concernant les recettes, cela fait 12 ans que les impôts n'ont pas augmenté et que nous faisons appel à l'emprunt de manière limitée.

♦ enfin, l'accent mis sur le monde associatif pour augmenter l'enveloppe globale des subventions de 10 %, du fait du fort dynamisme associatif dans de nombreux domaines : culture, sport, éducation populaire, scolaire...

Concernant la rue des Vallieux, Jean-Paul VINCHELIN suspend la séance pour donner la parole au public sur ce point.

Une riveraine exprime le fait que la rue des Vallieux ressemble à un ruisseau.

Jean-Paul VINCHELIN revient à la séance et affirme qu'il entend bien les difficultés des riverains et qu'il se rendra sur place avec Monsieur GAUL.

Madame GEORGES rappelle que l'équipe de Guy BERNARD n'est pas contre le monde associatif, mais qu'elle préconise une diminution de 10 % des subventions aux associations de loisirs et ce, au bénéfice de l'action sociale.

Jean-Paul VINCHELIN répond que le C.C.A.S. n'a pas de problème financier, bien au contraire, mais des exigences de gestion. De plus, il travaille en lien avec d'autres institutions, tels que le Conseil Général 54, l'A.R.S., les foyers, les bailleurs sociaux ...

Enfin, Pascal SCHNEIDER rappelle que malgré la densité du D.O.B. présenté, chaque décision nationale a des répercussions locales.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

Délibération n° 02/2013

VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EXERCICE 2013 -

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN rappelle les montants soumis au vote du Conseil Municipal.
Guy BERNARD souhaite une note séparée et propose une diminution de 10 % des montants attribués à O.C.E.A.N. et à l'A.P.I.

Jean-Paul VINCHELIN rappelle que ces subventions ne sont que des avances de trésorerie pour des associations qui ont de gros besoins de trésorerie en début d'année.

Guy BERNARD revient sur la dangerosité de verser 48 000 € directement à l'A.S.F., qui pourrait déposer le bilan.

Jean-Paul VINCHELIN répond que cette association bénéficie d'aides nationale et internationale qui arrivent toujours très en retard (3 ans) , donc, si la commune ne verse pas l'avance , l'A.S.F. risquerait seulement de payer des agios bancaires du fait d'une trésorerie serrée en début d'année.

Vote :

Les avances pour : C.C.A.S. – C.A.S.- A.S.F.

Pour : M. VINCHELIN(2) – Mme LAMBERT- M. GAUL(2) – Mme KADOK - M. LOUIS(2) -M.WILLER -Mme GRAFF(2) –M. THIL - Melle HUSSON - M. MUCKENSTURM(2) - M. SCHNEIDER – Mme GILAIN - Mme NICOLAU(2) – Mme NEPOTE-CIT - M. BRAND - M. BERNARD – Mme FOOS - M. GOSSE - Mme GEORGES M. COURRIER - M. MAUJEAN - Mme FRECHIN

Adopté à l'unanimité.

Les avances pour : O.C.E.A.N. – A.P.I.

Pour : M. VINCHELIN(2) – Mme LAMBERT- M. GAUL(2) – Mme KADOK - M. LOUIS(2) - M. WILLER - Mme GRAFF(2) – M. THIL - Melle HUSSON - M. MUCKENSTURM(2) - M. SCHNEIDER – Mme GILAIN - Mme NICOLAU(2) – Mme NEPOTE-CIT - M. BRAND –M. COURRIER – M. MAUJEAN- Mme FRECHIN.

Contre : M. BERNARD – Mme FOOS - M. GOSSE - Mme GEORGES

(Guy BERNARD contre car proposition de diminution de 10 % non retenue)

Adopté à la majorité.

Délibération n° 03/2013

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE POSTE

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN rappelle qu'il s'agit d'une transformation de poste suite à un départ à en retraite. Il précise que les 7 heures restantes seront débattues au niveau de la Maison de l'Enfant.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 04/2013

CONVENTION D'ACTION SOCIALE FAMILIALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE- AIDES AUX TEMPS LIBRES – ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – ANNEES 2013 à 2016

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle propose à la Commune de reconduire son aide financière aux activités du centre de loisirs par le biais du dispositif de soutien "Aides aux Temps Libres", qui vise à favoriser l'accès des enfants des familles allocataires à ce type d'activités et prend la forme d'une subvention versée directement à l'organisateur, qui en déduit le montant de la tarification facturée au bénéficiaire.

En contrepartie de l'aide financière perçue, la collectivité s'engage à favoriser la mixité sociale du public accueilli et à mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

La convention présentée s'appliquera sur la période 2013-2016.

Adoptée à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 45

*Le secrétaire de séance,
Jean-Paul LOUIS*

*Le Maire
Jean-Paul VINCHELIN*